REFUS PROVISOIRE PARTIEL DE PROTECTION

notifie au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon la règle 17(1) du Règlement d'Exécution Commun a l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement

I. OFFICE QUI FAIT LA NOTIFICATION :

Agence d'Etat pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI), rue Andrei Doga, no. 24 / 1, MD-2024 Chişinău, République de Moldova

Téléphone : **(37322) 400 - 541**

fax.: **(37322) 44-01-19**

II. NO DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL FAISANT L'OBJET DU REFUS: **1407613**

III. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL FAISANT L'OBJET DU REFUS :

Obshchestvo s ogranichennoi otvetstvennost'yu "Laboratoriya sovremennogo zdorov'ya" ul. Khimzavodskaya, 11/20, Berdsk RU-633004 Novosibirskaya oblast', Fédération de Russie

IV. INFORMATIONS CONCERNANT LE TYPE DE REFUS PROVISOIRE :

☒ Refus provisoire partiel fondé sur un examen d'office

☐ Refus provisoire partiel fondé sur une opposition

☐ Refus provisoire partiel fondé à la fois sur un examen d'office et sur une opposition

i) Nom de l'opposant :

ii) Adresse de l'opposant :

V. INFORMATIONS CONCERNANT LA PORTEE DU REFUS PROVISOIRE:

☒ Le refus provisoire partiel concerne uniquement les produits et services ci-après :

☐ Le refus provisoire partiel ne concerne PAS les produits et services ci-après :

Liste des produits et services :

cl.05: Articles d'hygiène féminine: serviettes périodiques/serviettes hygiéniques et tampons.

VI. MOTIFS DE REFUS [(le cas échéant, voir la rubrique VII)] :

☒ Marque(s) antérieure(s):

☐ Autres motifs :

(La Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova, Art.8(1)b).

VII. INFORMATIONS RELATIVES À UNE MARQUE ANTÉRIEURE :

i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité :

ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) :**13.07.2004, nr. 862386**

iii) Nom et adresse du titulaire : **Multibrands International Ltd**
Royds Hall, Royds Hall Lane, Low Moor
Bradford BD12 0EJ, Royaume-Uni

iv) Reproduction de la marque :

ESSENCE

v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :

cl.05 : Articles d'hygiène féminine: serviettes périodiques/serviettes hygiéniques et tampons.

VIII. DISPOSITIONS ESSENTIELLES CORRESPONDANTES DE LA LÉGISLATION APPLICABLE :

Loi no. 38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova (extrait)

Article 8 Motifs relatifs de refus (1) Hormis les motifs de refus prevus a l'art. 7, on va refuser la marque et dans le cas lorsque la marque: b) est identique ou similaire a une marque antérieure et en raison de son identite ou de sa similitude avec la marque antérieure et en raison de l'identite ou de la similitude des produits ou des services que les deux marques désignent, il existe un risque de confusion dans l'esprit du public consommateur; le risque de confusion comprend le risque d'association avec la marque antérieure.

IX. INFORMATIONS CONCERNANT LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER UNE REQUÊTE EN RÉEXAMEN OU UN RECOURS :

i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : **deux mois**, à compter de la réception du présent refus.

ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : **Agence d'Etat pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI)**, (voir rubrique I ci-dessus)

iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante : la requête en réexamen doit être présentée dans la **langue officielle** de la République de Moldova ; assistance d'un mandataire local (art.29(2), (3) de la Loi No. 38/2008) ou d'une personne affiliée ou un représentent de celui-ci (art.29(2¹) de la Loi No. 38/2008) **obligatoire**.

iv) Conditions supplémentaires, le cas échéant : la requête en réexamen doit être présentée sur un **formulaire standard** approuvé par AGEPI http://agepi.gov.md/en/formulare/trademarks, faisant l'objet de paiement de la **taxe prescrite**.

X. SIGNATURE OU SCEAU OFFICIEL DE L'OFFICE QUI FAIT LA NOTIFICATION :

AGEPI
DIRECȚIA MĂRCI ȘI
DESIGN INDUSTRIAL

XI. DATE D'ENVOI DE LA NOTIFICATION AU BUREAU INTERNATIONAL : **2019.05.24**